



SOCOTEC

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES
AGENCE NATIONALE CONSTRUCTION

1 avenue du Parc – Montigny le Bretonneux
78182 SAINT QUENTIN EN YVELINES Cedex
Tél. 01.30.12.82.27
Fax 01.30.12.82.80
E-mail : yann.legoarrant@socotec.com

ATE
SOGARIS 204
94654 Rungis Cedex

- ▶ **Vérification technique**
- ▶ **Rapport d'Enquête Technique**

Cahier des Charges

APPUIBAND TWINFLEX

- ▶ **Date d'édition du rapport :** Juillet 2015
- ▶ **Dossier Socotec n° :** HAD 3511-1
- ▶ **Référence du rapport :** ANC-15-1072 / YLG

Le rapport, établi dans le cadre de notre mission définie dans notre Convention de Vérification Technique du 25 février 2015, concerne le procédé APPUIBAND TWINFLEX .

Vous avez fait appel à nos services et nous vous en remercions
Pour tout complément d'information, votre interlocuteur Socotec est à votre disposition

- ▶ **Votre interlocuteur :** Yann LE GOARANT

▶ Ce rapport comporte 5 pages.	
▶ Nombre d'exemplaire	1
▶ Copie :	- Département de l'Information

SOMMAIRE

1 - OBJET.....	3
2 - DESCRIPTION DU PROCÉDÉ.....	3
3 - DOMAINE D'EMPLOI.....	3
4 - DOCUMENT DE RÉFÉRENCE.....	3
5 - RATTACHEMENT A LA REGLEMENTATION OU AU DOMAINE NORMATIF.....	3
6 - CONTROLE QUALITE DES PRODUITS.....	4
7 - RÉFÉRENCES.....	4
8 - PRESCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES OU RAPPELEES.....	4
9 - AVIS PRÉALABLE DE SOCOTEC.....	5

1 - OBJET

La Société A.T.E – SOGARIS 204 - 94654 RUNGIS cedex, France, a sollicité un avis par SOCOTEC sur le Cahier des Charges du produit de calfeutrement APPUIBAND TWINFLEX en ce qui concerne son utilisation dans le domaine de la façade des ouvrages de bâtiment.

Le présent rapport d'enquête technique de type « Avis Préalable » a pour objet de faire connaître le résultat de notre mission et de préciser la position susceptible d'être adoptée par SOCOTEC dans le cadre de missions de contrôle technique de type « L » sur des opérations de constructions de bâtiments, à la demande des Maîtres d'ouvrage ou des intervenants à l'acte de construire suivant la norme NF P 03-100.

Il a été établi dans le cadre des Conditions Particulières n° CP-AMO-HAAH-100-3-15 et des Conditions d'Intervention n° CI-AMO-HAAH-100-3-15.

2 - DESCRIPTION DU PROCÉDE

Ce procédé consiste en la réalisation de joints de façade à un ou deux étages à l'aide de cordons pré-comprimés de mousse de polyuréthane à cellules ouvertes, comportant une imprégnation à base d'une résine synthétique exempte de cire et de bitume, et complété côté intérieur par un film polyéthylène faisant office de pare-vapeur protégé par une fine mousse

Dans le cas présent, il s'agit d'un APPUIBAND 600 (visé par l'Avis Préalable SOCOTEC HAD3431-1) auquel est ajouté, côté intérieur, une membrane d'étanchéité à l'air ainsi qu'une mousse de protection pour cette dernière.

3 - DOMAINE D'EMPLOI

Le domaine d'emploi examiné dans le cadre du rapport d'enquête technique est décrit dans le paragraphe 4 1« Domaine d'application » du Cahier des Charges de juillet 2015.

Toutefois, tous les joints à 1 étage effectués entre menuiseries et structures en maçonnerie de petits éléments (parpaings, blocs pierre, briques) sont limités à une hauteur de 28 m.

4 - DOCUMENT DE REFERENCE

Le Cahier des Charges APPUIBAND TWINFLEX de juillet 2015 comporte 13 pages.

5 - RATTACHEMENT A LA REGLEMENTATION OU AU DOMAINE NORMATIF

Le Cahier des Charges fait référence aux documents normatifs suivants :

- NF P 85-570 d'avril 2001 « Produits pour joints. Mousses imprégnées - Définitions, spécifications ».
- NF P 85-571 d'avril 2001 « Produits pour joints. Mousses imprégnées - Essais ».
- NF DTU 36.5 d'avril 2010 – « Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures »

6 - CONTROLE QUALITE DES PRODUITS

Les joints APPUIBAND TWINFLEX sont fabriqués dans une usine qui comporte un système de contrôle interne et est certifiée ISO 9001-2000.

7 - REFERENCES

Nous avons examiné les rapports d'essais :

- Perméabilité à l'air, étanchéité à l'eau, selon normes NF P 85-570 et NF P 85-571.
- Essais d'identification et d'aptitude à l'emploi selon les paragraphes 5.1.2, 5.1.3, 5.2.1, 5.2.2, 5.2.3. et 5.2.4 de la norme NF P 85-571.
- Rapport de Contrôle des S_d et vieillissements.

8 - PRESCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES OU RAPPELEES

- Au stade de la réalisation des documents d'exécution, l'ouvrage doit faire l'objet d'une étude technique par l'entreprise pour s'assurer de la continuité de l'étanchéité à l'eau et à l'air entre les différents corps d'état concernés. Cette étude peut amener à réaliser des joints à 2 étages lorsque ces continuités ne peuvent être assurées.
- Le choix de l'épaisseur de la mousse imprégnée doit prendre en compte les tolérances de pose et les mouvements différentiels à venir des éléments à étancher.
- Lors de la mise en œuvre :
 - dans tous les cas : l'entreprise utilisatrice doit prêter attention au sens de pose. La membrane doit toujours être installée côté intérieur du local. Une étiquette est présente à l'intérieur de chaque mandrin afin de rappeler cette disposition constructive.
 - sous traverse basse des menuiseries : l'entreprise utilisatrice doit s'assurer de la continuité de la compression de la mousse en tout point, en particulier dans les angles bas des menuiseries (continuité de la compression entre l'étanchéité horizontale et verticale) par un relevé préalable des supports.
- Les fixations et calages de la menuiserie devront permettre de laisser côté extérieur une largeur comprimée comprise entre 20 et 30 mm.
- Pour les joints en position horizontale entre deux éléments de petites largeurs (type acrotère), l'étanchéité réalisée à l'aide d'APPUIBAND TWINFLEX doit être renforcée par une première barrière d'étanchéité à l'eau (type couvertine).
- Dans le cas de l'utilisation avec des matériaux supports, autres que ceux indiqués dans le Cahier des Charges (Art. 3.2 - Compatibilité), l'entreprise utilisatrice doit recueillir la validation de la part d'A.T.E.
- Pour les opérations relatives à la pose des menuiseries, il convient de se reporter au NF DTU 36-5 Partie 1-1 § 5.9.3 - Calfeutrement par mousse imprégnée».
- La finition des parois intérieures doit permettre de protéger de toute agression la mousse de protection de la membrane d'étanchéité à l'air.

9 - AVIS PREALABLE DE SOCOTEC

SOCOTEC émet un avis préalable favorable sur l'utilisation du joint APPUIBAND TWINFLEX dans le domaine et les prescriptions complémentaires d'emploi visés aux paragraphes 3 et 8 du présent document, cet avis s'inscrivant dans la perspective de la réalisation, par SOCOTEC, de missions de contrôle technique de type L sur des opérations de constructions particulières.

L'avis de SOCOTEC est formulé jusqu'au 31 mars 2018, pour autant :

- que les produits et conditions de mise en œuvre ne subissent pas de modifications et que l'autocontrôle de fabrication soit maintenu,
- que les modifications des prescriptions réglementaires, normatives ou professionnelles actuelles ne mettent pas en cause le contenu du Cahier des Charges,
- que la fabrication du produit et sa mise en œuvre fassent l'objet d'un autocontrôle adapté pour garantir leur qualité,
- qu'il ne soit pas porté à la connaissance de SOCOTEC de désordres suffisamment graves pouvant remettre en cause le présent avis.

L'INGENIEUR CHARGE DE
L'AFFAIRE



Yann LE GOARANT

